COMMUNE DE TANINGES 74440 TANINGES	**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 24 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 24 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Taninges, légalement convoqué le 18 février 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux	:	23
Nombre de membres en exercice	:	23
Nombre de membres présents	:	15

ETAIENT PRESENTS : Mr Le Maire Gilles PEGUET, Mmes Rachel ROBLES, Gisèle TRIPOZ, adjointes, René AMOUDRUZ, François CARILLO adjoints, Mr André POLLET-VILLARD, conseiller délégué, Marise FAREZ, Carine BIGOT, Aurélie BONNET, Béatrice JACQ, Mrs Jonas CHEREAU, Christian ANTHONIOZ, Henri CHARLES, Thibault HENRIOUD, Laurent PERRIER

POUVOIRS : Fernand DESCHAMPS pour André POLLET-VILLARD, Cédric BUFFET pour Henri CHARLES, Gaëlle MOGENIER pour Gisèle TRIPOZ, Esther ALTENA pour Thibault HENRIOUD

EXCUSES : Audrey SAUCIAT, Marie COQUILLEAU, Alain CONSTANTIN, Yannick CHARVET

Monsieur Laurent PERRIER a été élu secrétaire de séance.

Table des matières

01 - Délibération n°2022-011 : Compte-rendu du maire 4

02 - Délibération n°2022-012 : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022 4

03 – Délibération n°2022-013 - finances : Autorisation de liquider et de mandater des dépenses d'investissements à hauteur de 25% du budget d'investissement 2021, ceci avant le vote du budget 2022 – Budget Eau 5

03 Bis – Délibération n°2022-013BIS - finances : Autorisation de liquider et de mandater des dépenses d'investissements à hauteur de 25% du budget d'investissement 2021, ceci avant le vote du budget 2022 – Budget assainissement 7

04 – Délibération n°2022-014 – marchés publics : proposition d'attribution du marché de maitrise d'œuvre (travaux Mjc) 8

05 – Délibération n°2022-015 - marchés publics : proposition d'ajout de l'option convecteur sur le marché de travaux de la Mjc (logement) (lot N°7 électricité approuvée par le conseil du 18 novembre 2022) 9

06 – Délibération n°2022-016 - finances : approbation d'une demande de subventions à l'état (DSIL) pour la Mjc (chaudière) 9

06 BIS – Délibération n°2022-016BIS - finances : approbation d'une demande de subvention à l'état (DSIL) pour la Mjc (rénovation locaux) 10

07 – Délibération n°2022-017 – finances : approbation d'une demande de subvention (CDAS 2022 ou autre programme selon analyse du département) au conseil départemental relative aux projets de travaux « route des Suets » 11

08 – Délibération n°2022-018 – finances : approbation d'une demande de subvention à l'état concernant l'accompagnement éventuel par un prestataire pour la mise à jour du Dicrim 12

09– Délibération n°2022-019 – voirie : Création d'une piste de débardage dans le canton de l'Intriaz-Demande de subvention auprès du Conseil Savoie Mont-Blanc (CSMB) 12

10 – Délibération n°2022-020 – conventions : convention de servitude Enedis ligne souterraine « les trois granges parcelles j 1582 et j 1578 » 14

11 – Délibération n°2022-021 – conventions : convention autorisant le Sdis à utiliser les sanitaires et une salle de l'auberge nordique (Praz de lys) 14

12 – Délibération n°2022-022 – conventions : contrat de location de la salle des fêtes modifié (renfort sur exigence nettoyage et rangement) 15

13 – Délibération n°2022-023 – conventions : contrat de location et d'utilisation du gymnase 15

14- Délibération n°2022-024 - enquête publique (SM3A du 21 février au 25 mars 2022) : avis du conseil municipal 16

15 – Délibération n°2022-025- ressources humaines : approbation de deux contrats pour une coordonnatrice cantine 16

16 - Délibération n°2022-026 : approbation de la convention ODP (Occupation du domaine public) 17

17 - Délibération n°2022-027 : Présentation du ROB (rapport d'orientation budgétaire 2022) 17

Informations et questions diverses 18

01 - Délibération n°2022-011 : Compte-rendu du maire

Monsieur le Maire informe le conseil des commandes supérieures à 10 K€ et des décisions prises depuis la séance du conseil du 27 janvier 2022 soit :

- Commande au Bureau d'études Berger à hauteur de 7703 € TTC (honoraires chaudière MJC)
- Commandes pour les espaces verts à hauteur de 9 486 € TTC (Gonthier) et 5 277 € TTC (Elio green)

Monsieur le maire informe aussi les conseillers du reliquat restant à rembourser sur la ligne de trésorerie actuelle soit 250 000 €.

Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir été informé,

· **PREND ACTE** du compte-rendu du maire

A Taninges, le 24 février 2022
Le Maire, Gilles PEGUET

02 - Délibération n°2022-012 : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022

Le conseil doit valider le projet de PV de la séance du 27 janvier transmis le 22 février 2022 aux conseillers.

Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

· **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022.

A Taninges, le 24 février 2022
Le Maire, Gilles PEGUET

03 – Délibération n°2022-013 - finances : Autorisation de liquider et de mandater des dépenses d'investissements à hauteur de 25% du budget d'investissement 2021, ceci avant le vote du budget 2022 – Budget Eau

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2021 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts », Opération d'ordre, RAR 2020) = 2 063 860 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 515 965 €, soit 25% de 2 063 860 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Compte	Programme	Tiers	Date	Libellé	Reste engagé
23	2313	11-01	AIE AUTO INS EL	15/09/2021	UFT LOT 1 - SS-TT DE SOGEA	44 642,50 €
23	2313	11-01	IGE	15/09/2021	UFT LOT 1 - SS-TT DE SOGEA	3 400,00 €
23	2313	11-01	ALPAL SARL	15/09/2021	UFT LOT 1 - SS-TT DE MONTESSUIT	171,00 €
23	2313	11-01	STE ALPINE GEOT	15/09/2021	UFT LOT 1 - SS-TT DE SOCCO	187,50 €
23	2313	11-01	SOGEA RHONE ALP	15/09/2021	UFT LOT 1 -	6 748,80 €
23	2313	11-01	BCT INOX	15/09/2021	UFT LOT 1 - SS-TT DE SOGEA	15 550,00 €
23	2313	11-01	APAVE	13/10/2021	UFT - MISSION CT	1 845,00 €
23	2313	11-01	APAVE	13/10/2021	UFT - MISSION CSPS	1 470,00 €
23	2313	11-01	SOCCO	13/10/2021	UFT LOT 2 -	4 118,51 €
23	2313	11-01	MARMOTTAN TP	13/10/2021	UFT LOT 2 SS-TT	2 721,88 €
20	203	003	AGRESTIS ECO DE	22/10/2021	PROJET DE CAPTAGE AEP BOUTIGNY	2 100,00 €
23	2315	11-01	CECCON BTP	17/11/2021	MARCHE RESEAU EAU RUE DES CORSINS	37 082,69 €
23	2313	11-01	MEMBRATEC	23/11/2021	UFT LOT 1 - MEMBRATEC	27 586,35 €
21	2156	004	MELITO	26/11/2021	ADDUCTION EAU POTABLE "VERS CHATEAU"	11 666,72 €
21	2156	004	MELITO	26/11/2021	TRAVAUX TRANCHEUSE "VERS CHATEAU"	15 680,00 €
20	203	11-01	DYNAMIQUE HYDRO	01/12/2021	ETUDE HYDROLOGIQUE RUISSEAU DE BOUTIGNY	1 575,00 €
23	2313	11-01	CHATEL GUY S	13/12/2021	UFT LOT 2- SOUS TRAITANCE CHATEL	614,62 €
23	2313	11-01	SOCCO	29/12/2021	UFT LOT 2 -	32 965,18 €
23	2313	11-01	SOGEA RHONE ALP	29/12/2021	UFT LOT 1 -	109 683,70 €
23	2313	11-01	COLAS BONNEVILL	29/12/2021	UFT LOT 2- SSTT COLAS	17 105,00 €
23	2313	11-01	MONTESSUIT ET F	29/12/2021	UFT LOT 1 -	25 352,47 €
23	2313	11-01	SOCCO	29/12/2021	UFT LOT 1 -	20 378,52 €
					TOTAL	**382 645,44 €**

Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

A Taninges, le 24 février 2022
Le Maire, Gilles PEGUET

03 Bis – Délibération n°2022-013BIS - finances : Autorisation de liquider et de mandater des dépenses d'investissements à hauteur de 25% du budget d'investissement 2021, ceci avant le vote du budget 2022 – Budget assainissement

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2021 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts », Opération d'ordre, RAR 2020) = 613 672 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 153 418 €, soit 25% de 613 672 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Compte2	Opération	Tiers	Date	Libellé	Montant
27	2762	11-01	CARRIER PHILIPP	19/03/2021	RELEVE TOPOGRAPHIQUE RUE DES CORSINS	160,00 €
23	2315	11-01	APAVE	05/11/2021	MISSION SPS TRAVAUX RUE DES CORSINS	3 009,00 €
27	2762	11-01	APAVE	05/11/2021	MISSION SPS TRAVAUX RUE DES CORSINS	601,80 €
23	2315	11-01	PROFILS ETUDES	30/11/2021	REPRISE PROJET RUE DES CORSINS	3 000,00 €
27	2762	11-01	PROFILS ETUDES	30/11/2021	REPRISE PROJET RUE DES CORSINS	600,00 €
21	2156	002	VEOLIA EAU BOET	29/12/2021	TRAVAUX ANALYSE ASSAINISSEMENT	7 265,00 €
27	2762	002	VEOLIA EAU BOET	29/12/2021	TRAVAUX ANALYSE ASSAINISSEMENT	1 453,00 €
23	2315	11-01	PROFILS ETUDES	07/01/2022	MOE TRAVAUX RUE DES CORSINS	19 262,63 €
27	2762	11-01	PROFILS ETUDES	07/01/2022	MOE TRAVAUX RUE DES CORSINS	3 852,53 €
23	2315	11-01	CECCON BTP	10/01/2022	MARCHE TRAVAUX ASSAINISSEMENT RUE DES CORSINS	38 856,10 €
27	2762	11-01	CECCON BTP	10/01/2022	MARCHE TRAVAUX ASSAINISSEMENT RUE DES CORSINS	7 771,22 €
					Total	**85 831,28 €**

Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

A Taninges, le 24 février 2022
Le Maire, Gilles PEGUET

04 – Délibération n°2022-014 – marchés publics : proposition d'attribution du marché de maitrise d'œuvre (travaux Mjc)

Suite à l'ouverture des plis le 18 février 2022 (une seule offre reçue), le conseil doit approuver l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux prévus sur l'été 2022 à la MJC.
Monsieur le maire explique aux conseillers les données relatives à la consultation et aux réponses apportées par les candidats. Il précise qu'une rencontre sera effectuée avec l'attributaire en vue de souligner davantage la demande de la collectivité quant au respect d'exigences spécifiques ; à cet effet, un formulaire de mise au point du marché sera conjointement signé avant la signature de l'acte d'engagement par Monsieur le maire.

Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 6 abstentions (Henri CHARLES, Marise FAREZ, Thibault HENRIOUD, Beatrice JACQ, et par procurations, Esther ALTENA et Cedric BUFFET)

· **APPROUVE, après signature d'un formulaire de mise au point du marché,** l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux MJC au candidat M'Architect pour un montant HT de 45 500 € (54 600 € TTC) soit un forfait d'honoraires basé sur 6.5% du montant prévisionnel HT des travaux estimé à 700 000 €.

A Taninges, le 24 février 2022
Le Maire, Gilles PEGUET

05 – Délibération n°2022-015 - marchés publics : proposition d'ajout de l'option convecteur sur le marché de travaux de la Mjc (logement) (lot N°7 électricité approuvée par le conseil du 18 novembre 2022)

Le conseil avait validé le 18 novembre l'attribution du lot N°7 (électricité – logement MJC) à la société STECH pour un montant hors taxe de 14 692 € ; après discussions techniques avec le maitre d'œuvre, il est proposé au conseil d'approuver aussi l'ajout relative à l'option « convecteurs » à hauteur de 6 345 € HT prévue initialement à la consultation et au marché.

Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 4 abstentions (Henri CHARLES, Thibault HENRIOUD, et par procurations, Esther ALTENA et Cedric BUFFET)

· **APPROUVE** l'ajout relative à l'option « convecteurs » à hauteur de 6 345 € HT prévue initialement à la consultation et au marché.

· **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant avec l'attributaire STECH

A Taninges, le 24 février 2022
Le Maire, Gilles PEGUET

06 – Délibération n°2022-016 - finances : approbation d'une demande de subventions à l'état (DSIL) pour la Mjc (chaudière)

Le 11 février 2022, la préfecture a transmis aux communes un nouvel appel à projet DSIL 2022 dont les priorités restent principalement liées à la transition énergétique ; à cet effet, la préfecture exigeant le dépôt des dossiers complets avant le 18 mars 2022, il est proposé au conseil de valider ce dossier de demande de subvention : chaudière MJC (dont actualisation de la technologie retenue suite réunion avec la commission de choix soit environ 100 K€), soit un prévisionnel HT de 101 000 €. Monsieur le Maire souligne que ce bâtiment (cœur de bourg) et ces travaux sont aussi un point central dans la **convention PVD**.

Le plan de financement prévu est le suivant :

Dépenses HT	**Recettes HT**
Honoraires maitrise d'œuvre : 6 419.25 €	DSIL 2022 sollicitée (30%) : 32 226 €
Chaudière : 101 000 €	Autofinancement – Fonds propres (70%) : 75 193.25 €
Total : 107 419.25 €	**Total : 107 419.25 €**

Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

· **APPROUVE** la demande de subvention DSIL à hauteur de 32 226 € et le plan de financement mentionné ci-dessus relatif au projet de travaux « chaudière MJC ».

A Taninges, le 24 février 2022
Le Maire, Gilles PEGUET

06 BIS – Délibération n°2022-016BIS - finances : approbation d'une demande de subvention à l'état (DSIL) pour la Mjc (rénovation locaux)

Le 11 février 2022, la préfecture a transmis aux communes un nouvel appel à projet DSIL 2022 dont les priorités restent principalement liées à la transition énergétique ; à cet effet, la préfecture exigeant le dépôt des dossiers complets avant le 18 mars 2022, il est proposé au conseil de valider ce dossier de demande de subvention dont l'estimatif des travaux, établi par la maîtrise d'œuvre et le plan de financement sont indiqués ci-dessous.

Une subvention de la Région (80K€) avait déjà été obtenue ainsi qu'une subvention de l'Etat DETR (reliquat 72K€) pour la partie accessibilité, la Préfecture confirme que la dotation DSIL peut être cumulée à la dotation DETR.

Monsieur le Maire souligne que ce bâtiment (cœur de bourg) et ces travaux sont aussi un point central dans la **convention PVD**.

Le plan de financement prévu est le suivant :

Dépenses HT	**Recettes HT**
Honoraires maitrise d'œuvre : 45 500 €	DSIL 2022 sollicitée (30%) : 160 000 €
Rénovation énergétique, accessibilité, agrandissement de la MJC : 487 500 €	Région – Bonus relance Région (15%) : 80 000 €
	DETR déjà obtenue (reliquat)Autofinancement – Fonds propres (14%) : 72 403 €
	Autofinancement – Fonds propres (41%) : 220 597 €
Total : 533 000 €	**Total : 533 000 €**

Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

· **APPROUVE** la demande de subvention DSIL à hauteur de 160 000 € relative à des travaux prévisionnels « rénovation énergétique et accessibilité bâtiment MJC » à hauteur de 533 000 € HT (honoraires de maitrise d'œuvre inclus), et le plan de financement ci-dessus.

A Taninges, le 24 février 2022
Le Maire, Gilles PEGUET

07 – Délibération n°2022-017 – finances : approbation d'une demande de subvention (CDAS 2022 ou autre programme selon analyse du département) au conseil départemental relative aux projets de travaux « route des Suets »

Suite à une conversation téléphonique avec notre conseillère départementale, le conseil doit approuver une demande de subvention au conseil départemental relative à la mise en sécurité de la route des Suets, expliquée par Monsieur AMOUDRUZ, et dont le rapport a été transmis aux conseillers ainsi qu'un devis estimatif des travaux ; les dépenses sont celles estimées selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT	**Recettes HT**
Honoraires maitrise d'œuvre : 6 950 €	Département (sollicité 30%) : 24 210 €
Travaux : 73 750 €	Autofinancement – Fonds propres (70%) : 56 490 €
Total : 80 700 €	**Total : 80 700 €**

S'agissant de risques naturels, l'Etat a par ailleurs été consulté, mais le Fonds Barnier ne peut être sollicité.
La consultation « marché public » sera publiée courant Mars, la commission de choix sera nommée au conseil du 31 mars 2022.

Entendu la lecture de Monsieur AMOUDRUZ, adjoint,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

· **APPROUVE** la demande de subvention au conseil départemental à hauteur de 24 210 € HT (plan de financement ci-dessus).

A Taninges, le 24 février 2022
Le Maire, Gilles PEGUET

08 – Délibération n°2022-018 – finances : approbation d'une demande de subvention à l'état concernant l'accompagnement éventuel par un prestataire pour la mise à jour du Dicrim

Le document d'informations communales sur les risques majeurs (météo, inondations,…) avait été rédigé en 2016 avec le prestataire Mayane qui nous confirme avec le sm3a qu'il est nécessaire d'actualiser environ tous les 5 à 7 ans ce document par ailleurs nécessaire au PCS (Plan communal de sauvegarde). Ce DICRIM a été transmis aux conseillers.

Mayane nous propose un devis HT de 875 € pour la mise à jour et ses prises de contact avec la DDT (évolution du plan départemental des risques) et le sm3A (évolution de la cartographie) et un devis de 570 € pour l'impression de 500 livrets à destination de la population (mise à jour déposée aussi sur le portail mairie).

Le Sm3a nous ayant confirmé la possibilité de demander une subvention, le conseil doit approuver cette demande qui couvrira 50% de cette dépense.

Le plan de financement prévu est donc le suivant :

Dépenses HT	**Recettes HT**
Mise à jour rédactionnelle : 875 €	SM3A (Papi II) (50%) : 722 €
Impression : 570 €	Autofinancement – Fonds propres (50%) : 723 €
Total : 1 445 €	**Total : 1 445 €**

Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

· **APPROUVE** la demande de subvention au SM3A à hauteur de 722 € HT (sur un total de dépense à 1 445 €).

A Taninges, le 24 février 2022
Le Maire, Gilles PEGUET

09– Délibération n°2022-019 – voirie : Création d'une piste de débardage dans le canton de l'Intriaz- Demande de subvention auprès du Conseil Savoie Mont-Blanc (CSMB)

Monsieur AMOUDRUZ, adjoint, fait connaître au Conseil Municipal que les services de l'Office Naional des Forêts proposent la création d'une piste de débardage dans le canton de L'Intriaz pour desservir le bas de la parcelle 1 de la forêt communale de Taninges et la parcelle 3 de la forêt communale de Chatillon sur Cluses.

Linéaire estimé de piste à créer sur Taninges : 208 m

Linéaire estimé de piste à créer sur Chatillon sur Cluses : 337 m ainsi que 2 places de retournement aux extrémités des deux antennes de piste et un radier en enrochement sec.

Il présente le plan de financement de ces travaux d'exploitation établi par l'Office National des Forêts

⇨ La somme totale des travaux à la charge des deux communes s'élève à 14 570 € H.T. soit 17 484 € TTC, frais de Maitrise d'œuvre ONF compris (travaux préfinancés par la Commune).

Au prorata de la longueur et des équipements crées sur le territoire de chaque commune la répartition financière est la suivante :

- Taninges : 30,76 %,
- Chatillon sur Cluses : 69,24 %.

⇨ La somme totale restant à la charge de la commune de Taninges est estimée à 4 482 € HT.

Monsieur AMOUDRUZ fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale.

Le montant de la subvention pouvant être sollicitée auprès du Conseil Savoie Mont-Blanc (CSMB) au titre de la mesure A2 « Soutien aux investissements en infrastructures forestières » est de : 5 828 € HT pour l'ensemble du projet soit 1 792,80 € HT au profit de la commune de Taninges.

L'autofinancement restant à la charge de la commune de Taninges après perception de la subvention serait de 2 689,20 € HT.

Entendu la lecture de Monsieur AMOUDRUZ, adjoint,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

■ Approuve le plan de financement présenté par l'Office National des Forêts pour les travaux précités.

■ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et notamment la convention de délégation de Maitrise d'ouvrage au profit de la commune de Chatillon sur Cluses.

■ Autorise la commune de Châtillon sur Cluses à solliciter l'aide du Conseil Savoie Mont Blanc pour ces travaux de desserte forestière.

A Taninges, le 24 février 2022
Le Maire, Gilles PEGUET

10 – Délibération n°2022-020 – conventions : convention de servitude Enedis ligne souterraine « les trois granges parcelles j 1582 et j 1578 »

Enedis envisageant l'enfouissement d'une ligne souterraine sur ce secteur (plan et convention transmises aux conseillers), le conseil doit approuver cette convention de servitude proposée par Enedis.

Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

· **APPROUVE** la convention de servitude sur les parcelles J1582 et J1578 secteur des 3 granges proposée par Enedis.

A Taninges, le 24 février 2022
Le Maire, Gilles PEGUET

11 – Délibération n°2022-021 – conventions : convention autorisant le Sdis à utiliser les sanitaires et une salle de l'auberge nordique (Praz de lys)

Suite discussion avec le conseil départemental et le SDIS, il est proposé au SDIS de leur bénéficier gratuitement des sanitaires de l'auberge nordique (la Savolière) et de la petite salle hors sacs si celle-ci n'est pas occupée (scolaires,…) au travers du projet de convention transmis aux conseillers (durée 3 ans).

Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

· **APPROUVE** la convention mentionnée ci-dessus au bénéfice de la caserne SDIS du Praz de Lys.

A Taninges, le 24 février 2022
Le Maire, Gilles PEGUET

12 – Délibération n°2022-022 – conventions : contrat de location de la salle des fêtes modifié (renfort sur exigence nettoyage et rangement)

Lors de sa séance du 18 novembre 2021, le conseil après avoir validé le tarif 2022 de location de la salle des fêtes, avait émis le souhait que soit renforcé les exigences de nettoyage et de rangement vis à vis des utilisateurs, ainsi que sur la prévention des nuisances sonores (riverains de la salle des fêtes).
Il est proposé au conseil de valider le projet de contrat de location modifié transmis aux conseillers en rappelant par ailleurs qu'un forfait ménage de 100 € a été ajouté à ce tarif 2022.
A signer par le représentant des utilisateurs, ce dernier s'engage donc à faire respecter ces règles.

Entendu la lecture de Madame TRIPOZ, adjointe
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

· **APPROUVE** la convention modifiée de mise à disposition de la salle des fêtes à signer obligatoirement par chaque représentant d'utilisateurs de la salle des fêtes.

A Taninges, le 24 février 2022
Le Maire, Gilles PEGUET

13 – Délibération n°2022-023 – conventions : contrat de location et d'utilisation du gymnase

Lors de sa séance du 18 novembre 2021, le conseil après avoir validé le tarif 2022 de location du gymnase, avait émis le souhait que soit renforcé les exigences de nettoyage et de rangement vis à vis des associations.
Il est proposé au conseil de valider le projet de contrat de location modifié transmis aux conseillers.
A signer par le représentant de l'association, ce dernier s'engage donc à faire respecter ces règles.

Entendu la lecture de Monsieur André POLLET-VILLARD, conseiller délégué,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

· **APPROUVE** la convention d'utilisation du gymnase à signer par chaque représentant de l'association utilisatrice.

A Taninges, le 24 février 2022
Le Maire, Gilles PEGUET

14- Délibération n°2022-024 - enquête publique (SM3A du 21 février au 25 mars 2022) : avis du conseil municipal

Les élus ont reçu le 15 février un lien (https://www.haute-savoie.gouv.fr/Publications/Actions-participatives/Enquetes-publiques-et-avis/2022) leur permettant de prendre connaissance du projet d'enquête publique déposée par le SM3A ; un extrait synthétique du dossier a été transmis aux conseillers le 22 février 2022, le dossier intégral étant consultable en mairie.

Après explications par Monsieur AMOUDRUZ (dont les dates de présence du commissaire enquêteur), le conseil doit émettre un avis sur ce projet.

Entendu la lecture de Monsieur AMOUDRUZ,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

· **EMET** un avis favorable sur le plan de gestion des matériaux solides, des boisements de berges et des espèces exotiques, proposé par le SM3A sur le bassin versant du Giffre.

A Taninges, le 24 février 2022
Le Maire, Gilles PEGUET

15 – Délibération n°2022-025- ressources humaines : approbation de deux contrats pour une coordonnatrice cantine

Le conseil avait été informé précédemment du départ de notre coordonnatrice cantine souhaitant rejoindre sa famille dans le Sud de la France ; suite aux entretiens de recrutements effectués, le conseil doit approuver pour ce remplacement, un 1er CDD à temps partiel sur 1 mois (cette remplaçante étant en temps partiel dans un autre établissement et ayant un mois de préavis), puis un CDD de 6 mois à partir de Fin mars sur la même quotité de temps de la précédente coordonnatrice cantine (20 heures/semaine).

Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

· **APPROUVE**, pour le même agent recruté sur le poste de coordonnatrice cantine, les deux contrats (CDD) mentionnés ci-dessus soit un 1er CDD d'un mois du 3 au 31 mars 2022 (11 heures/semaine), et un 2ème CDD du 01 avril 2022 au 31 octobre 2022 (19 heures/semaine).

A Taninges, le 24 février 2022
Le Maire, Gilles PEGUET

16 - Délibération n°2022-026 : approbation de la convention ODP (Occupation du domaine public)

Monsieur CARILLO fait lecture auprès des conseillers des principales dispositions prévues dans le projet de convention à proposer au commerçant « au vin qui chante » soit une occupation à titre gracieux en extérieur face à la boutique en soirée du 01 mars 2022 au 28 février 2023.

Entendu la lecture de Monsieur CARILLO, adjoint,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention ODP (occupation du domaine public) sollicitée par la boutique « au vin qui chante ».

A Taninges, le 24 février 2022
Le Maire, Gilles PEGUET

17 - Délibération n°2022-027 : Présentation du ROB (rapport d'orientation budgétaire 2022)

Monsieur le Maire transmet une synthèse (transmise préalablement aux conseillers) du R.O.B 2022 aux conseillers en leur rappelant que la collectivité ayant une population municipale inférieure à 3500 habitants n'a pas obligation de délibérer sur ce point (décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, et article 107 loi Notre).
Monsieur le maire explique aux conseillers l'intérêt de proposer aux conseillers un tel débat sur les orientations budgétaires 2022 envisagées, les contraintes pesant sur le budget de fonctionnement (hausse des prix de l'énergie,…) et les derniers arbitrages restant à analyser sur le budget 2022 d'investissements et à proposer au conseil municipal du 14 avril 2022.

Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir été informé,

- **PREND ACTE** du rapport d'orientation budgétaire 2022 présenté par Monsieur le maire

A Taninges, le 24 février 2022
Le Maire, Gilles PEGUET

Informations et questions diverses

- Elections et scrutins des 10 et 24 avril 2022, 12 et 19 juin 2022 à la salle des fêtes : recensement des disponibilités des élus (tableau distribué et à compléter à l'accueil mairie)

- Restauration scolaire : informations sur la commission du 10 février 2022

- Etudes Praz de lys : informations sur les ateliers consultatifs de fin janvier 2022, réunion du comité stratégique station du 10 mars

- UFT Praz de lys : point d'information sur la mise en service prévue (après la fermeture du Yam)) en Mai 2022, suite réponse de l'Ars

- Point d'information sur le recensement : en date du 24 février, 98% de la population a été recensée

- Programme petites villes de demain : information sur la prochaine commission Pvd du 29 mars 2022 (à priori en groupe restreint).

- Lancement de la consultation « travaux Mjc » (prévue le 23 mars 2022) et nomination commission de choix

- Camping et aire de camping-cars : informations et perspectives envisagées, commission du 09 mars 2022

- Calendrier des prochaines réunions, commissions et conseils